

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre, à dix huit heures, les membres du Conseil Municipal de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur David LEGOUET, Maire

Etaient présents :

Monsieur David LEGOUET, Maire, Annie POISSON, Guy LEPREVOST, Edwige PERINET, Jean-Pierre LEQUERTIER, France COSTA-TORRO, Maires Adjoints, Gilbert CHODORGE, Conseiller délégué, Yannis GIRARD, Marie-José NAGLE, Bertrand LADUNE, Yannick BEAUGRAND, Florence PEYROT, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Bruno MEDA a donné pouvoir à Edwige PERINET,
Tony ALFEREZ a donné pouvoir à Monsieur le Maire,
Catherine POT a donné pouvoir à Bertrand LADUNE,
Yveline BONNET a donné pouvoir à France COSTA-TORRO,
Vincent ARNAUD, Julie MESNIL, Cédric ASSELINE.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h05.

Guy LEPREVOST est désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le procès-verbal de la séance du 26 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'inscription de deux questions diverses :

- Révision de la participation employeurs – protection sociale des agents.
- Subvention exceptionnelle Club d'Aviron en Mer.

Monsieur le Maire précise également qu'il a reçu deux questions de Bertrand LADUNE qui seront évoquées en fin de séance.

Informations :

Le Bulletin Municipal a été distribué cette semaine. Il tient à préciser que si des habitants ne l'ont pas reçu, des exemplaires sont disponibles en Mairie.

Le flyer des festivités de Noël est distribué à chaque membre présent. Monsieur le Maire rappelle que le 16 décembre, il y aura les ateliers créatifs l'après-midi, organisé par les habitants avec le soutien logistique de la Mairie. Ensuite, l'embrasement de la Mairie et le feu d'artifice et vin chaud et chocolat chaud offerts par les commerçants avec un groupe musical. La Mairie distribuera des guimauves aux enfants. A 20h30, concert SPAD TRIO organisé par les Amis de la Chapelle Saint Louis.

Le 23 décembre :

- le Horse Ball sera présent sur le marché avec le Père Noël.
- A 17h00 : Animations pour les enfants à la salle des Douits.

- Annie POISSON rappelle que les élus tiendront un stand de café et vin chaud sur les marches des 14 décembre et 21 décembre à Carteret et 16 décembre à Barneville. Les habitants pourront déposer des dons pour le CCAS, à cet effet.
- Monsieur le Maire fait un point sur les travaux en cours :
 - Début des travaux pour les abribus parking du Valnotte et avenue de la mer : mise aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite) et installation d'un abri bus tant attendu au Valnotte, un article est paru dans les presses à cet effet.
 - Il rappelle que ces travaux ont pris énormément de retard dû à l'attente de l'accord des subventions des Services de l'Etat et du Cotentin. Ces accords sont arrivés en juin. Depuis septembre, l'entreprise attend la livraison des matériaux.
 - Plan Vélo du Département : les travaux préparatoires ont débuté le 27 novembre. Les entreprises sont en congés à la fin de la semaine. Les travaux reprendront début janvier avec la fermeture complète du pont du Havre pour des raisons de sécurité pour les employés des entreprises. La fin des travaux sur le pont est prévue fin février. Au niveau de la rue des Prés Salés et de la rue des Ormes, les travaux devraient être terminés pour l'été.
- Décorations de Noël – illuminations :
 - L'entreprise SARLEC fait son maximum pour que tout fonctionne le plus rapidement possible.
 - Rue de Paris : deux automobilistes inconscients ont percuté les plots de sécurité alors que les agents de la SARLEC étaient en intervention, un drame a été évité. L'intervention se fera donc dans la nuit de jeudi à vendredi avec une voie complètement coupée à la circulation.
 - Entre le PMU et la rue du Pont Rose, un poteau EDF a été abîmé par une entreprise en travaux sur une maison riveraine. ENEDIS a réparé mais n'avait pas activé l'alimentation électrique. C'est en cours de réparation.

ORDRE DU JOUR

Informations sur les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations confiées par le Conseil Municipal :

Monsieur le Maire précise que depuis la dernière séance du Conseil Municipal, deux décisions ont été prises dans le cadre des délégations :

Décision n°08-2023

Signature du devis ISL pour le dossier de renouvellement de la concession d'utilisation du Domaine Public Maritime pour l'épi en enrochement de Carteret

Le Maire de Barneville-Carteret,
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,
Dans le cadre de sa délégation de compétence accordée par le Conseil Municipal de Barneville-Carteret en date du 29 mai 2020,

Considérant que la concession d'utilisation du Domaine Public Maritime pour l'épi en enrochement de Carteret doit être renouvelée,
Considérant l'offre financière proposée par le bureau d'étude ISL pour réaliser le dossier de renouvellement de cette concession,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Objet

Afin d'établir le document de renouvellement de la concession d'utilisation du Domaine Public Maritime pour l'épi en enrochement de Carteret, l'offre présentée par le bureau d'Etudes ISL Ingénierie – 15 rue du Maréchal HARIPE – 64 500 SAINT JEAN DE LUZ, pour 4000 € HT, est acceptée.

Décision n°09-2023

Autorisation de virements de crédits

Ajustement des crédits budgétaires

Le Maire de Barneville-Carteret,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre de sa délégation afin de pouvoir procéder à des virements de crédits accordée par le Conseil Municipal en date du 26 octobre 2023,

Considérant la nécessité de procéder à l'ajustement de certains crédits du Budget 2023 en section d'investissement,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Objet

Afin de pouvoir ajuster les crédits budgétaires suite à une erreur d'imputation 2022 concernant l'inscription de subventions DSIL, il est décidé la décision modificative suivante :

Comptes :	section	Dépenses	Recettes
d'investissement			
Article : 21321		- 60 187.83	
Article : 13362 Dépenses		+ 60 187.83	
EQUILIBRE		0	0

Décision Modificative n°6 :

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire, avant la clôture de l'exercice budgétaire d'ajuster certains crédits notamment pour le solde des amortissements et pour les intégrations des frais d'études et de maîtrise d'œuvre suivis de réalisation de travaux.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder aux ajustements de crédits nécessaires avant la clôture de l'exercice.

DELIBERATION Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2024.

Monsieur le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que : « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été

adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Le Trésorier de Valognes souhaite que cette délibération soit prise avant le 31 décembre. Auparavant, le Conseil Municipal votait des ouvertures de crédits au fil de l'eau selon les besoins.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024 à hauteur de 150 000€ sur le chapitre 21.

Choix des entreprises après consultations

Monsieur le Maire précise que la commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 7 décembre dernier pour les analyses des offres des différentes consultations en cours. Les rapports ont été transmis à chaque conseiller.

Choix de l'entreprise pour l'Accord-cadre voirie en groupement de commande

Pour la voirie, les maires membres du groupement étaient également conviés à cette réunion.

Après analyse des trois offres reçues et application des critères de pondération, l'entreprise EUROVIA arrive en première position. La commission propose de retenir cette entreprise.

Les deux autres entreprises ayant répondu sont COLAS et MASTELLOTTO.

	COLAS	EUROVIA	MASTELLOTTO
Note prix/60	39,49	60	40,71
Note MT / 40	38	40	40
NOTE FINALE	77,49	100,00	80,71
	3	1	2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le choix de la commission et retient l'offre présentée par l'entreprise EUROVIA.

Monsieur le Maire rappelle que c'est une première sur ce groupement de commandes avec 6 autres communes, dans le cadre de la mutualisation. Il est satisfait que les deux projets de mutualisation : voirie et recrutement d'un Garde-champêtre aient pu aboutir. Il rappelle également la mutualisation portée par Saint Jean de la Rivière pour la dératisation avec Barneville-Carteret et Saint Georges de la Rivière. Les deux communes de Barneville-Carteret et Saint Jean de la Rivière travaillent également ensemble pour la défense contre la mer.

Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire :

Deux sociétés ont répondu : API de Mondeville et CONVIVIO – Cuisine d'Avranches.

La commission propose de retenir CONVIVIO qui arrive en première position. CONVIVIO est le prestataire actuel et tout le monde est satisfait du service proposé.

Note sur le prix				
HT	MATERNELLE	3,01	MATERNELLE	3,04
	PRIMAIRE	3,33	PRIMAIRE	3,1
	PAI	15,61	PAI	3,1
Note	Maternelle	50,00	Maternelle	49,5
	Primaire	46,50	Primaire	50
	PAI	9,92		50
	Moyenne	35,38		49,8
Note mémoire Technique				
	API	49,00	CONVIVIO	50
TOTAL		84,38		99,8

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le choix de la commission et retient l'offre de la société CONVIVIO.

Assurances de la commune :

Deux compagnies ont répondu : AXA – Agence Philippe DUPONT et Périne MEUNIER de Valognes, assureur actuel et SMACL.

Il était demandé aux compagnies de répondre à l'ensemble des 6 lots :

- Lot n°1 : Assurance Dommages aux biens
- Lot n°2 : Assurance Responsabilité civile – Contrat Missions
- Lot n°3 : Assurance Flotte Automobile
- Lot n°4 : Assurance Dommages Régisseurs
- Lot n°5 : Assurance Atteintes à l'Environnement
- Lot n°6 : Protection Juridique

Il était également clairement précisé que la commune souhaitait une seule compagnie.

L'offre SMACL ne comprenait pas le Lot 1 et le Lot 4. Leur offre a tout de même été analysée. Leur proposition financière pour les autres lots est plus chère qu'AXA sauf pour la Protection Juridique.

La commission propose de retenir l'offre présentée par AXA.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le choix de la commission et retient l'offre présentée par la compagnie AXA pour 20 252.04 € HT.

Monsieur le Maire précise que compte tenu de la hausse des cotisations d'assurances pour tous, la proposition est tout à fait correcte. Cela est dû notamment au fait que les relevés de sinistralité sur les bâtiments sont corrects, ils sont en effet très bien entretenus.

Choix de l'entreprise pour le contrat de maintenance des systèmes de chauffage des bâtiments communaux :

4 entreprises ont répondu :

	ENGIE SERVICES	IDEX	J. LAMY	VIRIA
Total	4898	2 664,00	2590,5	4005,00
Note prix	31,73	58,34	60	38,81
Note technique	39	40	21	40
Note totale	70,73	98,34	81	78,81
Classement	4	1	2	3

La commission propose de retenir l'offre d'IDEX, avec cependant une mise au point dès le début du marché sur les prix des pièces suite à une discordance dans le précédent marché.

Il vous est précisé que le marché comprend la maintenance préventive et qu'en cas de panne, le titulaire du marché doit transmettre un devis. La collectivité peut solliciter une autre entreprise pour un autre devis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le choix de la commission et retient l'offre présenté par la société IDEX.

Signature de la convention d'occupation temporaire d'un terrain avec la CCI ON pour l'implantation d'un village saisonnier.

Monsieur le Maire rappelle que la CCI ON est venue présenter son projet lors de la séance du Conseil Municipal du mois de septembre. L'implantation d'un village saisonnier destiné aux locations longue durée 4-7 mois répond à une demande des commerçants de la Côte des Isles.

Ce projet a reçu un avis de principe favorable du Conseil Municipal en septembre. La CCI ON a donc continué d'affiner ce projet et d'un commun accord avec Monsieur le Maire, a travaillé sur une Autorisation d'Occupation Temporaire que chaque conseiller a reçue.

Les principes de cette AOT sont : la mise à disposition d'un terrain à proximité du lotissement EPR, viabilisé pour une durée de 15 années.

Monsieur le Maire précise que les véhicules ne seront pas autorisés à l'intérieur du village, des places de stationnement sont existantes à proximité ainsi que les arrêts de bus. Les voies douces seront présentes sur site.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Demande de subvention au titre de la DETR 2024 : actualisation de la précédente demande pour l'implantation d'un sanitaire écologique au niveau du premier parking du cap de Carteret :

Monsieur le Maire rappelle que ce dossier a été déposé en 2022. C'est un serpent de mer avec d'innombrables allers et retours entre les services de l'Etat et la commune, il en donne l'historique.

Tout d'abord pour l'implantation, les Services de l'Etat pensaient qu'elle était prévue sur le site classé du sémaphore. Ensuite, sur le sanitaire en lui-même qui n'a pas de point d'eau, ce qui a été résolu avec l'installation des fontaines à eau à proximité. Enfin c'est la forme du sanitaire qui ne convient plus. Le projet avait la même architecture que celui du skate park,

avec une capacité plus importante. L'ABF souhaite un sanitaire deux pans... Le devis a été demandé, mais il est plus cher.

Les Services de l'Etat ont précisé que la seule modification du plan de financement engendrait une nouvelle demande de DETR, et non pas un seul complément.

Le Conseil Municipal est donc sollicité afin d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une nouvelle demande pour le sanitaire suivant :



Descriptif du bâtiment

- Toiture deux pans 25° tôle Bacacier RAL 7022
- Dimensions hors-sol 2x4 m
- Structure en bois classe 4
- Enveloppe en bardage bois classe 3

Pour un prix HT de 39 469.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer une nouvelle demande de subvention au titre de la DETR, avec un plan de financement faisant état d'une demande portant sur 40% du prix HT.

Programmes d'effacement des réseaux pour les deux années à venir :

Monsieur le Maire précise que suite à plusieurs réunions avec le SDEM 50, un programme d'effacement de réseaux a été établi pour les deux années à venir. Le SDEM demande une validation du Conseil Municipal afin de poursuivre les études. L'ordre des projets pourra être modifié sur les deux années pour des raisons d'interventions de services extérieurs (ENEDIS), mais les projets en eux-mêmes restent les suivants :

- Rues de la Gaieté, de la Grève d'Or, de la Verdure, de la Gerfleur, du Pré Sec et Louis Pasteur : 2024 – coût global 661 000€ - participation de la commune : 132 200€
- Rue des Ormes : 2024 : coût global : 221 200€ - participation de la commune : 88 480€
- Boulevard des Sables d'Or, rues de l'Espérance, du Coteau, Saint Germain, Léon Barette, Villeneuve et une partie du boulevard des Ecréhou : 2025 – coût global : 542 000€ - Participation de la commune : 216 800€
- Avenue des Oiseaux – 2025 : Coût global : 414 500€ - participation de la commune : 82 900€
- Rue Bruno Péliissier : 2025 – Coût global : 150 400€ - participation de la commune : 60 160€

- Allée de la chapelle Saint Louis : Avis de Principe, non encore chiffré.

Les plans correspondants sont projetés et Monsieur le Maire apporte les informations nécessaires sur ces effacements.

Il rappelle que les restes à charge sont soit de 20% s'il s'agit de plusieurs fils dénudés, soit de 40% s'il s'agit d'un seul câble gainé.

Il précise qu'après ces travaux d'effacement, réalisés grâce à l'aide du SDEM 50, il conviendra de prévoir les mâts d'éclairage et les réfections de voirie.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, valide à l'unanimité, l'ensemble des projets d'effacements de réseaux présentés.

Monsieur le Maire tient à préciser que les effacements route de la Corniche et rue des deux Plages sont en cours. A la suite (début de l'année 2024), les effacements des rues Jeanne d'Arc et Aristide Briand débiteront.

Jean-Pierre LEQUERTIER précise que pour le village du Tôt, les effacements sont réalisés mais que la voirie n'est toujours pas refaite en raison de problèmes de gestion des eaux pluviales qui ont nécessité une étude hydraulique. Les résultats de cette étude sont enfin parvenus cette semaine. Une réunion est prévue début janvier avec l'entreprise et les services du Cycle de l'Eau du Cotentin, compétent en matière d'eaux pluviales.

Aide destinée à favoriser l'installation de professionnels de santé – Zone déficitaire en offre de soins :

Monsieur le Maire rappelle que le Docteur PADILLA quitte le Cabinet Médical le 31 décembre 2023. Afin d'être attractif pour un nouveau médecin, le poste de secrétaire doit être nécessairement maintenu.

Après discussion avec le PSLA et la pharmacienne, Monsieur le Maire et Annie POISSON proposent que la commune apporte son soutien au maintien de ce poste par une subvention à l'association « Santé en Côte des Isles » qui pourrait être équivalente à six mois d'un salaire (28h/35h), soit environ 10 000€.

Renseignements pris, la collectivité pourrait, si le conseil est favorable, verser une subvention à l'association « Santé en Côte des Isles » qui contracterait ensuite avec le médecin. Ce versement est possible car la commune est en Zone déficitaire de soins selon le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire précise que la commune étant située en ZAC FIR (Zone d'Action Complémentaire éligible aux aides sur le Fonds d'Intervention Régional), le médecin pourra également bénéficier de cette aide qui s'élève à 50 000€, ce qui lui permettra de s'installer correctement.

Marie-José NAGLE demande si le médecin qui bénéficierait de cette aide aurait des engagements à tenir. Monsieur le Maire lui répond qu'en effet, l'engagement porte sur une installation pour un minimum de 5 années.

Bertrand LADUNE précise que vu la situation actuelle, il faut en effet tout mettre en œuvre pour attirer des médecins et que le secrétariat est un point important. Annie POISSON confirme en effet, qu'à chaque contact, il est demandé si un secrétariat existe.

Bertrand LADUNE fait état d'une discussion avec Jacques COQUELIN au sujet du Centre de Santé dont le projet pourrait être finalisé en 2025 avec des médecins salariés. Barneville-Carteret et Saint Pierre Eglise pourraient en bénéficier.

Monsieur le Maire précise qu'un article sur les déficits de médecins est présent dans le dernier Bulletin Municipal.

Après différents échanges à ce sujet, le Conseil Municipal, à l'unanimité, VALIDE la proposition pour que la commune apporte son soutien par une subvention de 10 000€.

Une convention sera établie avec l'association « Santé en Côte des Isles » qui devra être transmise à l'ARS, la CPAM et la Préfecture.

Autorisation de signature du Protocole d'accord – Monsieur Ludovic HAMEL :

Monsieur le Maire rappelle le litige qui opposait Monsieur HAMEL, commerçant non sédentaire, à la commune. Il avait, en effet, eu des propos déplacés avec le placier et le Gard-champêtre et ne présentait pas les bons documents. Il a donc été évincé quelques mois des marchés de la commune. Il a attaqué cette décision devant le Tribunal Administratif.

Après plusieurs rencontres et échanges, notamment avec le comité des Marchés Forains, un accord a été trouvé.

Un protocole d'accord précise que Monsieur HAMEL annule sa demande d'indemnisation et son recours et que la commune s'engage à ce qu'il soit à nouveau présent sur les marchés.

Le Conseil Municipal soutient les propos de Monsieur le Maire en ce sens qu'il ne tolère pas le manque de respect du personnel des marchés et, à l'unanimité, l'autorise à signer le protocole d'accord.

Révision de la participation employeur – protection sociale des agents :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 18 décembre 2012, le Conseil Municipal a validé la participation de la commune à la protection sociale des agents pour tout agent ayant une mutuelle labellisée avec les montants suivants :

Agent : 18€

Conjoint : 11€

Enfant : 7€

Les mutuelles vont fortement augmenter en 2024 et Monsieur le Maire propose donc d'augmenter la participation employeur ainsi :

Agent : 22€

Conjoint : 13€

Enfant : 9€

Le comité du Personnel, réuni en séance du 12 décembre 2023, a validé cette proposition à l'unanimité. Un membre du comité a précisé que le minimum de la participation employeur était de 15€.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les nouveaux montants de la participation employeur.

Subvention exceptionnelle au club d'Aviron en Mer :

Monsieur le Maire rappelle que le club d'Aviron en Mer de Barneville-Carteret dispose dorénavant de plusieurs sportifs de haut niveau, Pierrick, Marine, Arthur et Quentin qui participent à divers championnats nationaux et internationaux, ce qui entraînent des coûts de déplacement.

Monsieur le Maire et les adjoints en charge des associations proposent d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500€ au club d'Aviron en Mer pour pallier à ces dépenses.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette subvention exceptionnelle.

Marie-José NAGLE précise que la commune a une chance d'avoir sur son territoire de tels champions.

Informations et questions des conseillers municipaux :

Lotissement HLM : 19 logements

Annie POISSON et Monsieur le Maire précisent qu'en raison des conditions météorologiques déplorables de ces dernières semaines, les travaux pour la viabilisation provisoire sont stoppés. De plus la société HLM est toujours en appel d'offres pour les constructions. La négociation avec les entreprises est en cours.

Questions de Bertrand LADUNE :

- Planification des conseils municipaux du 1er trimestre 2024 :

Monsieur le Maire précise que ce conseil a été planifié au dernier moment pour des raisons pratiques. En général, un mail est transmis une dizaine de jours avant la date. Cette fois-ci, avec les appels d'offres et les demandes de la Trésorerie, ce n'était pas possible.

Il rappelle que, légalement, la règle de convocation pour une commune comme la nôtre est de 3 jours francs. Cette règle est mentionnée dans le Règlement Intérieur qui a été validé à l'unanimité.

Il n'est pas favorable à l'établissement d'un calendrier, car depuis le début du mandat, il voit bien que ce n'est pas tenable et qu'il faut en général décaler. Cependant, le plus souvent, les conseils se déroulent le jeudi soir.

Bertrand LADUNE précise que c'est une demande surtout pour les conseillers en activité et que ce serait plus facile pour eux de planifier. De plus l'horaire de 18 heures n'est pas forcément adapté pour eux, notamment pour Julie MESNIL qui travaille sur Cherbourg. Il est donc décidé d'un commun accord avec les membres présents que les prochaines séances (sauf pour le vote du budget) débiteront à 18h30.

- Projets d'urbanisme de promoteurs immobiliers sur notre commune

Monsieur le Maire demande à Bertrand LADUNE de bien vouloir préciser cette question car il ne voit pas ce qu'il peut répondre en l'état.

Bertrand LADUNE explique que c'est pour informer la population de l'évolution de l'urbanisation à Barneville-Carteret. En commission d'Urbanisme, quelques dossiers concernant des projets avec des promoteurs immobiliers qui achètent des parcelles à des particuliers désireux de vendre apparaissent. En effet, lors de la dernière commission d'Urbanisme, un projet a été présenté rue Gilbert Marot sur un terrain qui a été vendu environ 2 000 000 € avec un bâtiment de 12m de hauteur dont le prix de vente habitable sera environ 4000 € le m². Il craint qu'avec cette flambée des prix, on ne retrouvera plus de construction de maisons avec jardin. Les constructions sont en train d'évoluer en ce sens et ce genre de projet va fleurir sur la commune. Il faut que les habitants en soient conscients. Il est tout à fait conscient que ces projets, conforme au PLU, ne peuvent pas être rejetés. Comment peut-on agir ? La commune, elle-même, a vendu un terrain à un promoteur.

Monsieur le Maire répond que le terrain communal rue du Port a, en effet, été vendu à un promoteur après appel à projets validé au Conseil Municipal. Ce terrain est situé en plein cœur de la Station de Tourisme Classée. Le projet étant conforme au PLU a été accepté par la commune.

Il rappelle que sur les autres terrains communaux :

1. la commune travaille avec des bailleurs sociaux (19 maisons HLM près du skate park),
2. la commune est en cours de création du lotissement « Le Câtelet » accession à la propriété pour 8 jeunes couples,
3. la commune travaille avec la CCI ON sur le projet de village saisonnier.

Pour le parc privé, à partir du moment où les projets sont conformes au PLU, aucune intervention n'est possible pour rejeter ces projets. Les privés font appel aux plus offrants et le marché actuel s'y prête. La commune ne peut pas leur reprocher de vouloir vendre au mieux leurs biens. Le marché de l'immobilier se porte très bien grâce à l'attractivité grandissante de la commune. Cette attractivité est la résultante du travail conjoint de la Mairie (aménagements, labels, ...), des artisans, commerçants et professions libérales, des associations et des habitants.

Tant qu'il reste des terrains communaux à aménager, la commune met en place des projets de logements pour les habitants. Monsieur le Maire précise également que le PLU est en cours d'écriture et rappelle que la loi Climat et Résilience va dans le sens de la densification urbaine.

La séance est levée à 19h45.

Vu, le Maire,

David LEGOUET,



